

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 14 août 2023 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19h00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière: Jacynthe Bourget
La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 04 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy.

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité de la convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 03 juillet 2023;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Il n'y a pas de séance en juillet;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 22 juin au 03 août 2023;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Colloque de zone;
 - 7.2 Financement temporaire affecté au règlement d'emprunt 2022-294;
 - 7.3 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 2023-308 abrogeant le règlement 2022-285 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2019-2024;
 - Info 7.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 juillet 2023;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);

- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Quote-part 2023 – Régie intermunicipale incendie;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Réserve - chemins à double vocation;
 - 10.2 Décompte numéro 1 – reconstruction du stationnement du bureau municipal;
 - 10.3 Décompte numéro 3 – travaux de réaménagement du parc des Pionniers;
 - 10.4 Demande au ministère des Transports – sécuriser la zone scolaire;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Embauche d’un inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Demande d’aide financière au programme de reboisement social;
 - 13.2 Tournoi de familles;
 - 13.3 Aménagement et équipements du bâtiment modulaire;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

220-08.2023 3.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l’unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l’ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l’ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

221-08.2023 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 03 juillet 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l’unanimité des conseillers que le procès-verbal du 03 juillet soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DE LA MRC – JUILLET**

Il n’y a pas de séance en juillet.

222-08.2023 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 22 JUIN AU 03 AOÛT 2023

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyée par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l’unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 22 juin au 03 août 2023.

ADOPTION : 6 POUR

223-08.2023 7.1 COLLOQUE DE ZONE

CONSIDÉRANT QUE Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière se montre intéressée à assister au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière à assister au colloque de zone de l'Association des directeur municipaux du 14 septembre 2023 à Saint-Camille ;

QUE la Municipalité assume les frais d'inscription au montant de 100,00\$ excluant les taxes ;

ET QUE les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 6 POUR

224-08.2023 7.2 FINANCEMENT TEMPORAIRE AFFECTÉ AU RÈGLEMENT 2022-294

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers le 13 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux au parc des Pionniers en référence au règlement d'emprunt 2022-294 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de retarder le financement de ce règlement puisque la subvention annoncée de 884 478\$ serait versée après la reddition de comptes, en référence à la correspondance du 10 juillet 2023 de la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise une demande de financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François pour les travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 2022-294 au montant maximal de 1 500 000\$ prévu pour une période maximale de douze (12) mois au taux préférentiel ;

ET QUE le maire, Monsieur Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Madame Jacynthe Bourget soient autorisés à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

ADOPTION : 6 POUR

225-08.2023 7.3 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-308 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-285 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 550 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU PARC DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2024

Monsieur le Conseiller Karl Frappier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, un règlement numéro 2023-308 abrogeant le règlement 2022-285 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2019-2024.

Le projet de règlement se résume comme suit : il vise à abroger le règlement 2022-285 considérant que cette dépense est assumée par le surplus accumulé non affecté pour un montant de 525 998\$ et par le programme TECQ 2019-2024 pour un montant de 24 002\$.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

***** 7.4 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 JUILLET 2023**

La directrice générale greffière-trésorière résume le rapport des activités de fonctionnement au 31 juillet 2023. Les revenus sont de 3 173 850,19\$ comparativement à un budget de 4 455 886,00\$. Les dépenses sont de 2 454 126,22\$ sur un budget de 4 202 901,00\$. Les immobilisations sont de 1 254 441,75\$ versus un budget de 157 985,00\$, ce qui représente un déficit de 534 717,78\$.

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1.0 Monsieur Jean-Guy Ménard questionne le niveau du lac Tomcod car de l'eau s'est infiltré dans son sous-sol.

226-08.2023 9.1 QUOTE-PART 2023 – RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 302 du 01 juillet 2023 au montant de 144 732,50\$ quant au deuxième versement de la quote-part à la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le deuxième versement de la quote-part 2023 au montant de 144 732,50\$;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.220.00.951 « Quote-part Régie Incendie Windsor » ; laquelle dépense est prévue au budget 2023.

ADOPTION : 6 POUR

227-08.2023 10.1 RÉSERVE - CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la vice-première ministre et ministre des Transports, Madame Geneviève Guilbault, informe la Municipalité d'une aide financière de 18 200\$ pour l'entretien de 9,1 kilomètres de chemins à double vocation par sa correspondance du 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'ajouter ce montant à la réserve créée pour les chemins à double vocation, particulièrement tout le chemin de la Rivière quant à la problématique d'érosion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter à la réserve financière « chemins à double vocation » la somme de 18 200\$ reçue le 18 juillet 2023.

ADOPTION : 6 POUR

228-08.2023 10.2 DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – RECONSTRUCTION DU STATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 178-06.2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, selon sa correspondance du 21 juillet 2023, recommande un premier versement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 79 857,50\$ incluant les taxes à la compagnie 9181-3213 Québec Inc (G.G. Laroche Excavation), selon les détails du décompte progressif numéro 1 pour les travaux de reconstruction du stationnement du bureau municipal en date du 14 juillet 2023;

ET QUE cette dépense soit assumée en partie par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour un montant de 126 826,00\$.

ADOPTION : 6 POUR

229-08.2023 10.3 DÉCOMPTE NUMÉRO 3 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 123-04.2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, selon sa correspondance du 07 août 2023, recommande un troisième versement, la libération de la retenue de 5% à la suite de l'acceptation provisoire et la correction pour le paiement en trop au décompte numéro 2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 60 976,30\$ incluant les taxes à la compagnie G.G. Laroche Excavation, selon les détails du décompte progressif numéro 3 en date du 07 août 2023 pour les travaux de réaménagement du parc des Pionniers exécutés en date du 10 juillet 2023;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 6 POUR

230-08.2023 10.4 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SÉCURISER LA ZONE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE des représentations sont faites auprès du conseil municipal par différents intervenants à l'effet de sécuriser la zone scolaire de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel ;

CONSIDÉRANT QUE l'école se trouve à proximité de la rue Principale (route 249) qui est classée route régionale par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a une hausse de véhicules, dont celle de véhicules lourds, autant sur la rue Principale (route 249) que sur la rue de l'Église, surtout sur les heures de pointe ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale et une partie de la rue de l'Église sont sous juridiction du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des élèves, des piétons et des usagers de la route est prioritaire;

CONSIDÉRANT le Règlement encadrant l'établissement de la zone scolaire du Code de la Sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à réaliser une voie d'apaisement de la circulation le long de la rue de l'Église entre les numéros civiques 158 et 162 rue de l'Église ainsi qu'une traverse piétonnière vis-à-vis la rue des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que la limite de vitesse soit modifiée à 30 km/heure, à partir de la rue Principale jusqu'au numéro civique 157 de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que des panneaux de signalisation annonçant la circulation et le passage de piétons soient installés sur la rue Principale et de l'Église dans les deux directions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au ministère de Transports d'évaluer ces différentes demandes afin d'apporter des améliorations au corridor scolaire de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel et assurer la sécurité de l'ensemble des usagers;

QUE la voie d'apaisement à être réalisée sur la rue de l'Église soit intégrée à la zone scolaire;

ET QUE copie de cette demande soit adressée au député de Richmond, Monsieur André Bachand et au Centre de services scolaire des Sommets.

ADOPTION : 6 POUR

11.0 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet traité.

231-08.2023 12.1 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT ET AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la démission de Madame Stéphanie Leduc, inspectrice en bâtiment, en environnement et aux travaux publics en date du 09 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT le processus d'affichage du poste ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Frédérick Bernier ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frédérick Bernier occupe présentement le poste d'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics à raison de quinze (15) heures par semaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de Monsieur Frédérick Bernier à titre d'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics à raison de trente-cinq (35) heures par semaine aux conditions établies, et ce, à compter du 21 août 2023;

DE nommer Monsieur Bernier à titre d'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics, de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, inspecteur des cours d'eau municipaux, responsable du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (LRM Q2-r.22), responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux souterraines (LRM Q2-r.35.2), conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la L.C.M et personne responsable de la répression des mauvaises herbes.

ET QUE cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le maire demande à Monsieur Bernier de se présenter.

232-08.2023 13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est à réaliser un Plan de communauté nourricière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à se doter d'une Politique environnementale S'adapter aux changements climatiques 2023-2028;

CONSIDÉRANT le réaménagement du parc des Pionniers où ont été installés des jeux d'eau, un nouveau module de jeux, une surface multifonctionnelle, une pente de glisse ainsi que des sentiers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite verdir durablement et de façon nourricière les installations publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du programme de reboisement social « Arbre Évolution »;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet d'obtenir les conseils et les recommandations de professionnels afin d'optimiser nos connaissances et nos actions de plantation d'arbres et d'arbustes sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet également d'obtenir gratuitement les arbres et arbustes nécessaires à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à investir une somme entre 1 000\$ et 2 500\$ afin de bonifier l'éventuelle subvention du programme;

ET QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire « 02.621.00.411 ».

ADOPTION : 6 POUR

233-08.2023 13.2 TOURNOI DE FAMILLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de l'organisation du tournoi de balles familial annuel du 18 au 20 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue du tournoi de balles familial sans aucun frais pour le comité organisateur quant à l'utilisation du terrain de balles et du bar ;

QUE le comité organisateur, représenté par Monsieur Jasmin Dumas, s'engage à respecter la réglementation municipale quant au bruit et qu'il soit convenu que les lumières soient éteintes aux environs de 23h00 ;

ET QUE cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTION : 6 POUR

234-08.2023 13.3 MODIFICATION AU BÂTIMENT MODULAIRE ET ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour modifier le bâtiment modulaire afin d'y ajouter un bloc sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE divers équipements doivent être achetés pour compléter l'utilisation du bâtiment modulaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de la soumission de la compagnie Construction Rénovation MSCP pour l'ajout d'un bloc sanitaire et rampe d'accès au montant de 18 000,00\$ excluant les taxes ;

D'autoriser l'achat de divers équipements dont l'installation électrique pour la pompe du puits, module d'entreposage de tuyau d'arrosage, protecteurs de ballast, fourniture et installation de bancs et crochets, tapis de protection et fontaine d'eau pour compléter l'utilisation du bâtiment modulaire au montant de 17 124,90 \$ excluant les taxes ;

ET QUE ces dépenses soient assumées par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 04 JUILLET AU 13 AOÛT 2023

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202300410 (C)	10676		2023-07-11	37	HYDRO-QUEBEC	1 627,35 \$
202300411 (C)	10677	I	2023-07-05	37	HYDRO-QUEBEC	527,11 \$
202300412 (C)	10678	I	2023-07-18	37	HYDRO-QUEBEC	726,69 \$
202300413 (I)	10679	I	2023-07-07	37	HYDRO-QUEBEC	1 020,81 \$
202300414 (I)	10680	I	2023-07-20	37	HYDRO-QUEBEC	368,34 \$
202300415 (I)	10681		2023-08-01	276	REVENU DU Canada	7 617,81 \$
202300416 (I)	10682		2023-08-01	278	REVENU DU QUEBEC	19 141,98 \$

Total des paiements

31 030,09 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 14 AOÛT 2023

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202300417 (I)	10720		2023-08-15	18	L'ETINCELLE	430,46 \$
202300418 (I)	10713		2023-08-15	37	HYDRO-QUEBEC	3 524,26 \$
202300419 (I)	10727		2023-08-15	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	775,00 \$
202300420 (I)	10731		2023-08-15	41	PETITE CAISSE	217,00 \$
202300421 (I)	10733		2023-08-15	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	1 764,73 \$
202300422 (I)	10722		2023-08-15	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	1 446,05 \$
202300423 (I)	10734		2023-08-15	108	POMPES BERNIER ET FRERES INC.	19 598,17 \$
202300424 (I)	10712		2023-08-15	123	GSC COMMUNICATION INC.	524,29 \$
202300425 (I)	10725		2023-08-15	127	MACPEK INC.	7,73 \$
202300426 (I)	10745		2023-08-15	135	VILLE DE WINDSOR	39 698,57 \$
202300427 (I)	10730		2023-08-15	158	PAYSAGISTES VAL-ST-FRANCOIS INC.	3 621,71 \$
202300428 (I)	10705		2023-08-15	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	3 932,35 \$
202300429 (I)	10686		2023-08-15	184	ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	1 476,12 \$
202300430 (I)	10710		2023-08-15	201	GREAT WEST	4 551,09 \$
202300431 (I)	10714		2023-08-15	204	HYDRO-QUÉBEC-LUMIERES	2 023,56 \$
202300432 (I)	10723		2023-08-15	233	LOCATION WINDSOR	341,77 \$
202300433 (I)	10736		2023-08-15	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	144 732,50 \$
202300434 (I)	10707		2023-08-15	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	10,00 \$
202300435 (I)	10737		2023-08-15	277	RETRAITE QUÉBEC	870,74 \$
202300436 (I)	10695		2023-08-15	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	14,49 \$
202300437 (I)	10709		2023-08-15	359	GENERAL BEARING SERVICE	742,19 \$
202300438 (I)	10704		2023-08-15	432	EQUIPEMENT R.M. NADEAU	35,14 \$
202300439 (I)	10729		2023-08-15	454	ORIZON MOBILE	216,61 \$
202300440 (I)	10693		2023-08-15	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	557,76 \$
202300441 (I)	10732		2023-08-15	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	3 488,45 \$
202300442 (I)	10741		2023-08-15	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	355,66 \$
202300443 (I)	10726		2023-08-15	536	MEGABURO	354,99 \$
202300444 (I)	10708		2023-08-15	587	G.G. LAROCHE EXCAVATION	141 899,93 \$
202300445 (I)	10735		2023-08-15	598	REAL HUOT INC.	146,14 \$
202300446 (I)	10739		2023-08-15	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	2 121,00 \$
202300447 (I)	10706		2023-08-15	854	EXCAVATION ROULEAU INC.	1 143,55 \$
202300448 (I)	10744		2023-08-15	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	446,42 \$
202300449 (I)	10701		2023-08-15	965	DUPUIS MARYSE	87,80 \$
202300450 (I)	10711		2023-08-15	1053	GROUPE ENVIRONEX	346,66 \$
202300451 (I)	10687		2023-08-15	1066	ATELIER LAVOIE	751,50 \$

202300452 (I)	10719	2023-08-15	1117	LES SERVICES EXP INC.	6 802,95 \$
202300453 (I)	10698	2023-08-15	1121	CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	50,00 \$
202300454 (I)	10696	2023-08-15	1232	CODDINGTON JIM	40 497,49 \$
202300455 (I)	10746	2023-08-15	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	2 114,52 \$
202300456 (I)	10700	2023-08-15	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	1 077,12 \$
202300457 (I)	10685	2023-08-15	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU INC.	5 511,90 \$
202300458 (I)	10716	2023-08-15	1357	LAROCHELLE MARYSE	919,55 \$
202300459 (I)	10691	2023-08-15	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	577,68 \$
202300460 (I)	10692	2023-08-15	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	1 019,88 \$
202300461 (I)	10740	2023-08-15	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	208,23 \$
202300462 (I)	10742	2023-08-15	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	3 044,38 \$
202300463 (I)	10688	2023-08-15	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	532,30 \$
202300464 (I)	10699	2023-08-15	1417	COUCHE-TARD 1112	773,90 \$
202300465 (I)	10748	2023-08-15	1434	WEED MAN	1 184,00 \$
202300466 (I)	10738	2023-08-15	1483	S.O.S. POMPES PIECES EXPERT	18 571,45 \$
202300467 (I)	10703	2023-08-15	1526	ENVIRO CONNEXIONS	15 602,20 \$
202300468 (I)	10684	2023-08-15	1527	AGRITEX RICHMOND	57,49 \$
202300469 (I)	10721	2023-08-15	1534	LIFEWORCS (Canada) LTD - M2121	1 734,70 \$
202300470 (I)	10683	2023-08-15	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	62,70 \$
202300471 (I)	10694	2023-08-15	1560	CAISSE DU VAL-SAINT-FRANCOIS	28,38 \$
202300472 (I)	10697	2023-08-15	1588	COGECO CONNEXIONS INC.	582,42 \$
202300473 (I)	10724	2023-08-15	1599	LOCO MODULAIRES INC.	37 884,26 \$
202300474 (I)	10689	2023-08-15	1600	BERNARD BELANGER ENTREPRENEUR	401,77 \$
202300475 (I)	10718	2023-08-15	1601	LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	172 462,00 \$
202300476 (I)	10715	2023-08-15	1602	INKEL ANDRE	210,00 \$
202300477 (I)	10702	2023-08-15	1604	ENTREPRISE LOCATION TOILETTES CHIMIQUES	132,23 \$
202300478 (I)	10728	2023-08-15	1606	NUMMAX	275,94 \$
202300479 (I)	10690	2023-08-15	1607	BRISSET MATTHIEU	3 753,30 \$
202300480 (I)	10717	2023-08-15	1608	LES ARPENTS VERTS DE L'ESTRIE	246,74 \$
202300481 (I)	10743	2023-08-15	1609	TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC.	2 529,45 \$

Total des paiements

701 103,32 \$

SNAP ON

- 51.16

Total des paiements

701 052,16\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

25 830.50\$
16 646.93\$

235-08.2023 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 701 052,16\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1.0 Monsieur Antoine Trudeau questionne les réparations du réseau d'égout.
- 2.0 Monsieur Antoine Trudeau questionne la gestion de l'écocentre.

236-08.2023 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie que la séance soit levée à 19h33.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière -
trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 17 août 2023

A une séance ordinaire du 14 août 2023 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et
Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière et directrice adjointe sont présentes.

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget,
Directrice générale greffière-trésorière